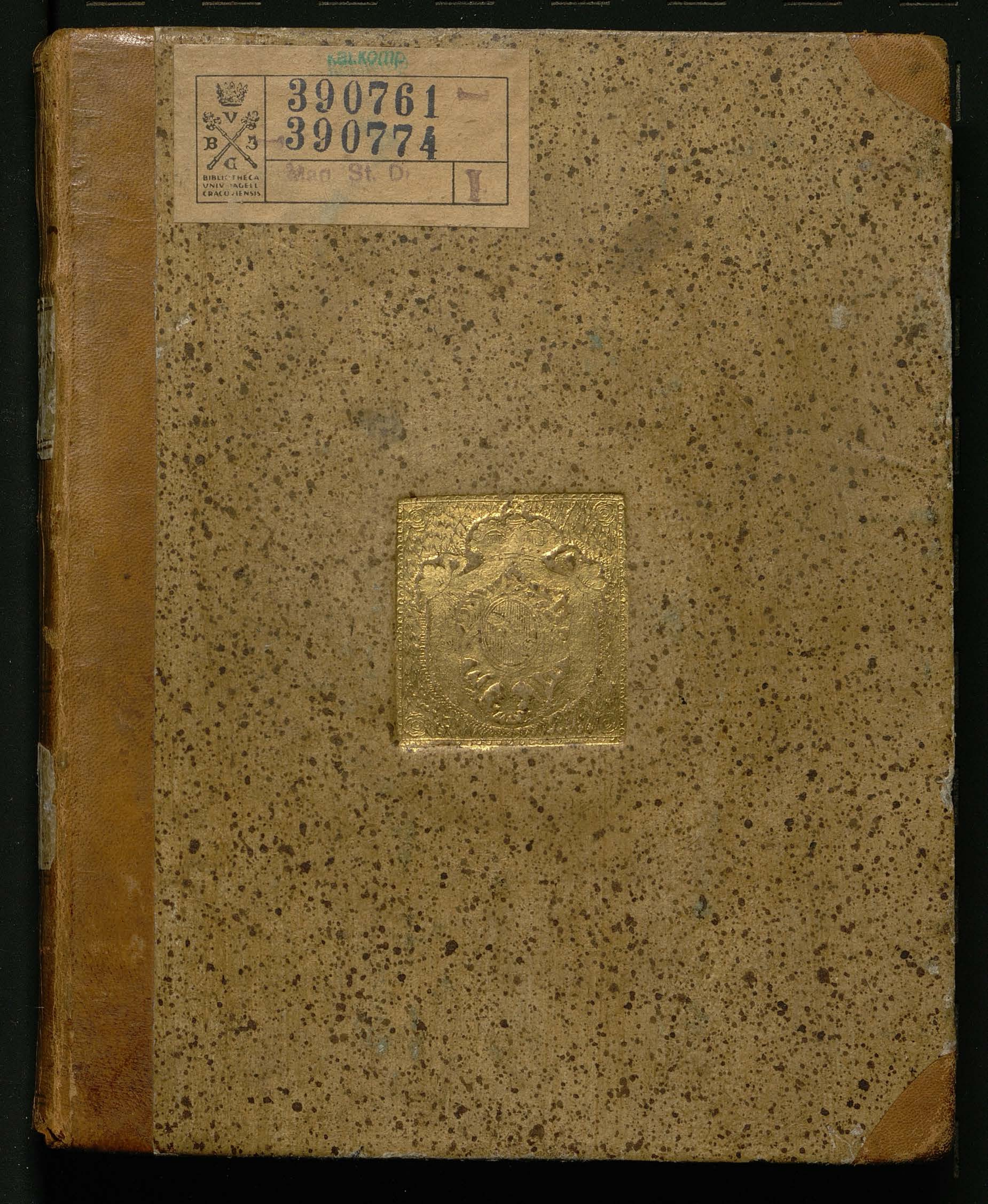

KatKomp
V B J G
BIBLIOTHECA UNIV. JAGELL. CRACOVIENSIS
390761
390774
Mag. St. Dr.
I


V
B J
C
390761 —
— 390774
Mag St. Dr. I

MISCELLANEA.

1/ Bohomolec Franciszek, De lingua Polonica colloquium.-Warszawa 1752, Typis S.R.M. in Coll. Soc.Jesu.-K nlb.10.-E_{XIII} Str.225.-

2/ /Kurlandya/, Obiaśnienie niektórych okoliczności ninieyszych względem infeudacyi Xięstwa Kurlandzkiego roku 1758.-Str.31.-E_{XX} Str.390.-

3/ Series Konstytucyi synopticè zebranych ex Volumine legum, dowodząc, że stan szlachecki y duchowny od wszelkiego myta, cła y poboru iest wolny. /B.m.dr.i r./-K nlb.8.- E_{XXVII} St. 390.

4/ Mikrzyński Jakub, Selectae ex universa philosophia conclusiones.-Lublin 1765, Typis S.R.M.Coll. Soc.Jesu.-K nlb.8.-

5/ Discours de reception.-Str.12.-2 egzem.-

6/ Pinabel de Verriere, Seconde lettre sur les événemens qui ont eu lieu à Paris depuis le 10. Juillet 1791. Jusqu'au 8. Septembre 1792. K nlb.6.-

7/ Łojko Feliks, Précis des recherches sur la Poméranie. /B.m.dr.i r./.-Str.18.-E_{XXI} Str.390.-

8/ Łojko Feliks, Réponse a l'ecrit intitulé Exposé de la Conduite de la Cour Imperiale de Russie.-1773.-Str.19.-E_{XXI} Str.390.-

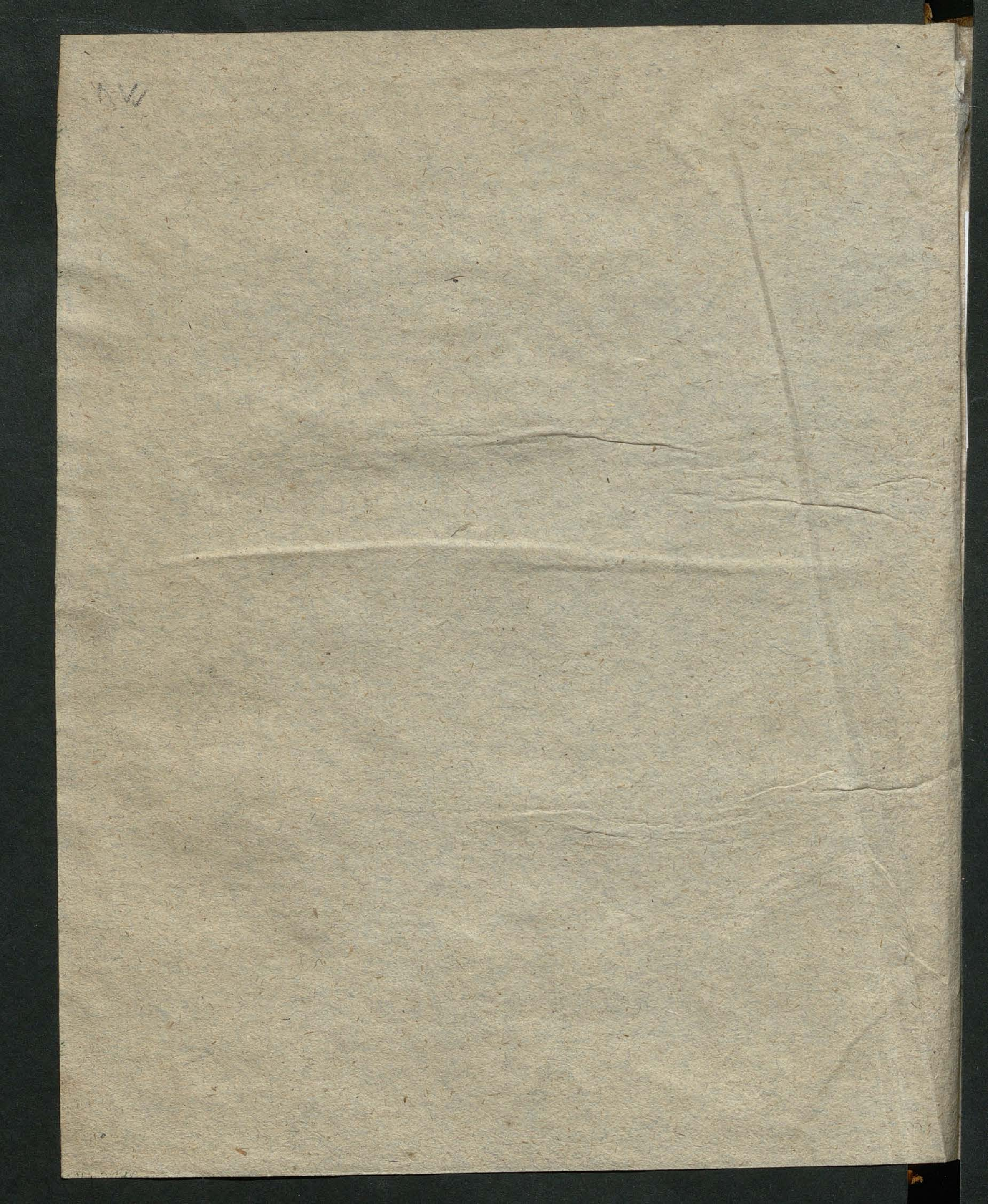
9/ Richesses de l'etat.1764.-Str.16.- E_{XXVI} St. 390

10/ Reflexions d'un suiese, sur les motifs de la guerre presente.1756.-Str.52.-E_{XXVI} St. 152

11/ Łojko Feliks, Notes justificatives pour le Précis des recherches sur la Poméranie.1772.-Str.42.-E_{XXI} Str.390.-

12/ Engel Samuel, Précis des recherches sur Galicie ou Halicz et sur Lodomérie ou Włodzimierz.1773.-Str.12.-E_{XVI} Str. 60.-

13/ Frak na tandecie/około 1799/.-K nlb.2.-E XVI
Str.276.-



SECONDE LETTRE

Sur les événemens qui ont eu lieu à Paris depuis le 10 Juillet 1791. Jusqu'au 8. Septembre 1792.

PAR

M. PINABELLE DE VERRIERES.

MONSIEUR.

J'Entends avec peine qu'on m'accuse d'avoir mis trop d'aigreur, & d'avoir employé des expresſions trop dures, dans la lettre que j'ai fait insérer dans les papiers publics de Varsovie, en date du 6 octobre 1792. Je répondrai qu'il eſt impoſsible de qualifier aſsez fortement des êtres qui n'ont ceſsé de prodiguer au Roi, à la Reine & à ſon innocente famille, les jurons les plus groſsiers, & les mots les plus orduriers de la langue Françoise, non ſeulement à leur retour de Varennes, mais depuis cette malheureuse époque, jusqu'à leur détention au Temple, & à mon départ de Paris; des êtres qui en outre ſe ſont portés à tous les excès que peut inventer la rage la plus féroce & la plus déréglée. Ces reproches me font voir que l'on a été trompé ſur la vérité de ces malheureux événemens. Je vais donc ſans me permettre la moindre réflexion, faire le récit succinct de tout ce qui s'eſt paſsé sous mes yeux, depuis le 10 Juillet 1791. jour de mon arrivée à Paris, jusqu'au 7 septembre, jour de ma fuite, & de tous les moyens odieux dont se sont servi les principaux auteurs de ces forfaits, pour rendre odieux à l' étranger & à ſon peuple, le meilleur des Rois qu'ait peut-être jamais eu la France, & dont tout le crime fut d'être trop bon & trop honnête. Je vous prie de croire que je rendrai dans ce récit, le plus sincère hommage à la vérité, & que je ne parlerai que de ce qne j'ai vu & approfondi moi-même.

Tout le monde sait sans doute comment cet infortuné Monarque & son auguſte Famille, furent traités par le peuple, depuis Varennes jusqu' à son entrée aux Thuilleries. Ce voyage, ce départ clandeſtin si vous voulez, le rendoit-il criminel? Non, sans doute; au terme des décrets, il lui étoit permis de parcourir toutes les provinces de son Royaume; tout le monde doit savoir que son intention étoit de se retirer à Montmédi, pour pouvoir vraiment alors en liberté, communiquer ses réflexions & instructions aux Etats-généraux & à ſon peuple. La manière dont il s'étoit conduit depuis ſon avénement au trône,

plus

toutes les réformes qu'il avoit faites dant sa maison, quantité de voyages d'étiquete qu'il avoit supprimés comme trop dispendieux, la protection qu'il avoit donnée à M. Néker, que le peuple regardoit comme un homme intègre & plein de moyens, pour le maintenir au ministère contre les justes conseils de sa presque famille & de toute la Cour; la manière dont il convoqua les Etats-généraux, & l'étude continuelle qu'il s'étoit faite pendant tout son règne; de remplir le vœu du peuple, & d'opérer son bonheur; tout enfin jus qu'alors devoit être un sur garant à la Nation, de ses intentions pures & généreuses. Des scélérats seuls pouvoient se servir de ce départ, pour achever de le perdre aux yeux de son peuple. Je vous mets à sa place, vous tous qui vous recriez contre lui. Qui de vous, Messieurs, qui comme ce généreux Prince ménacé à chaque moment d'être égorgé avec toute sa famille par une populace effrénée, qui viendroit nuit & jour heurler sous ses fenêtres, & jusque dans son apartement, ne chercheroit par une prompte fuite, à se soustraire à ses menaces & à ses coups? Soyez de bonne foi, croit-on que sa qualité de Roi l'obligeât plus qu'un autre à laisser sa dignité & sa vie compromises & exposées à toute heure? L'Assemblée constituante à qui il restoit encore une ombre d'énergie & de pudeur, étoit si convaincue qu'aux termes de ses décrèts, il n'étoit nullement criminel, que bien loin de prononcer contre S. M. elle lui rendit toutes les prérogatives, qu'elle lui avoit laissées par sa Constitution. Ce sont des vérités, connues de tout le monde. On lui présenta cette fameuse Constitution; ce bon Roi l'accepta & la signa. Cette démarche le reconcilia près qu' avec son peuple, & lui reconquit les cœurs de tous les bons François. Il se montra au peuple, il alla à tous les spectacles, accompagné de sa famille; je fus témoin par tout de tous les applaudissemens qu'on lui prodigua, & que je partageai de bon cœur. Toutes les rues, tous les carre-fours retentissoient des cris de: *vive le Roi, la Reine, le Prince Royal.* L'ordre alloit se rétablir, l'amour & la confiance reprendre leur bienfaisant empire. L'infernal Jacobinière qui n'a jamais voulu ni Roi ni loi, en frémit de crainte & de rage; elle sentit que son règne alloit finir, & qu' elle alloit rentrer dans la fange dont elle étoit sortie, si elle ne tramoit quelques nouvelles horreurs, pour arracher au Roi sa nouvelle conquéte.

C'est alors qu'elle répandit & accrédita à force d'argent, dans le public & dans les marchés, un nouveau projet de départ; qu'elle fit aposter des gens autour des Thuilleries, qui disoient avoir recu des ordres en conséquence, & qu'ils n'ont jamais pu produire. J'ai vu arracher dans toutes les rues, les annonces que le Roi & l'Assemblée même avoient fait afficher

chèr pour désabuser le peuple. Ces atrocités, & l'argent des Jacobins, qui malheureusement prévalurent, sont les seules preuves qu'on ait jamais pu trouver de ce prétendu départ.

L'assemblée constituante disparut on sait comment, sans rendre ses comptes, & fut remplacée par l'Assemblée législative dont le début fut un décret sur le fauteuil accordé au Roi, à l'Assemblée, qui la couvrit de ridicule aux yeux de ses commettans, de ses tribunes mêmes & des Jacobins, & qu'elle fut obligée de retirer vingt quatre heures après. Elle sentit que cette première démarche inconsidérée lui faisoit perdre la confiance de tous les honnêtes citoyens; elle chercha deslors à s'investir de la populace des tribunes, & fit cause commune avec les Jacobins, qui vinrent souffler dans son sein tous leurs poisons, & développèrent hautement leurs principes diamétralement opposés, non seulement à tout bon gouvernement, mais même à la constitution. . . . . . De là, les listes infinies de proscriptions, les ridicules & affreuses dénonciations de l'Evêque Fauchet, dénonciateur si intrépide, qu'il auroit fini par se dénoncer lui-même, s'il n'avoit plus trouvé personne à dénoncer, & qui dans un discours qu'il prononça un jour aux Jacobins, eut l'insolence de dénoncer dieu même au mépris du peuple, en le traitant publiquement de *Sieur Jesus ci-devant Dieu*: de là, ces détentions injustes, & cette terrible cour nationale à Orleans, qui n'a jamais pu prouver le moindre crime aux personnes traduites devant son tribunal. Ce sont des faits qu'un homme seul de mauvaise foi peut réjetter. — Je reviens au Roi: les Jacobins vouloient la guerre; le Roi & ses ministres ne cessoient de représenter avec juste raison, que la nation n'y étoit pas encore préparée; qu'il falloit éviter de provoquer des Puissances qui jusqu'alors n'avoient rien fait d'hostile. L'avis étoit sage & salutaire; on a du voir dans les papiers publics, le discours plein de bonté & de sagesse que le Roi fit alors prononcer à ce sujet à l'Assemblée Nationale. Les Jacobins avec leurs assignats se repandirent avec profusion dans les marchés, dans les fauxbourgs & sur la terrasse des Feuillans, heurlant à la trahison du Roi & de ses agens, & firent décrèter & déclarer la guerre; je dis, *firent décrèter*; car dès lors l'Assemblée Nationale n'étoit plus maitresse de résister à leurs impulsions. Le peuple à cette époque se déchaina contre les Thuilleries, & pour le tranquilliser, on chassa tous les ministres, & M. Delessart qui avoit avec le Roi conseillé des moyens de douceur & de paix, & qui n'étoit plus au ministère, fut arrêté & trainé à Orleans, où au mépris des décrèts de l'Assemblée, qui disoient qu'un criminel ne pouvoit être détenu plus de vingt quatre heures, sans qu'on instruisit son procès, il est resté près d'un an, & d'où il n'a

été arraché, que pour être maſsacré à Verſailles, avec ſes infortunés compagnons.

Sa Majesté qui s'étudioit à faire tout, pour raſsurer le peuple ſur ſa conduite & la pureté de ſes intentions, j'oſe le dire, c'eſt la vérité, & appaiſer les Jacobins, prit alors des miniſtres dans leur ſein: les affaires de l'intérieur & ſur-tout de l'extérieur n'en alloient que plus mal; le peuple en devint furieux; ces ſcélérats pour lui donner le change ſur leur incapacité, rejettèrent tout ſur la trahiſon de la Cour, des Généraux & ſur-tout de M. la Fayette, qu'ils reconnoiſsoient ne pas vouloir adopter leurs horriblés principes. De là, la retraite de M. de Rochambeau, le louche jetté ſur la conduite du fanfaron Luckner, qui obtint le baton de Maréchal de France, pour avoir dit a l'Aſsemblée, qu'il iroit juſqu'à Vienne pour y faire signer la Conſtitution, & y arborer le pavillon tricolor, qui cependant fut trois fois déclaré avoir perdu la confiance de la nation, & trois fois rappellé à ſon poſte; de là, le maſsacre de M. Théobalde Dillon, & de quelques uns de ſes officiers; de là, la proſcription & la déſertion de M. la Fayette.

Le Roi fatigué de voir que les Jacobins ne ceſsoient de le rendre ſuſpect & odieux à la Nation, prit le parti de ne plus ſe méler en rien des affaires, & ſe ſuſpendit lui-méme de fait; il ne voulut plus aſsiſter au conſeil, & quand ſes miniſtres qui tous avoient été portés là par les Jacobins & le peuple, lui préſentoient quelque choſe à signer, il ne ſe permettoit aucune obſervation, & ſe contentoit de leur demander: „ croyez-vous „ que ce ſoit pour le bien du peuple, de ce peuple que l'on „ me dit heureux & tranquille, quand on veut adoucir mes „ chagrins? „ Ce ſont ſes propres expreſsions, ſon cœur ſeul les lui a dictées. Tous ces faits ſont des vérités connues de tous les honnêtes citoyens de Paris, & dont il rendront un jour certainement le compte le plus autentique.

Cette conduite du Roi alloit ſans doute le faire oublier du peuple, & inſenſiblement déſarmer ſa fureur. Les Jacobins le craignirent; c'eſt alors qu'ils jettèrent ſur le tapis ce fameux Comité Autrichien, dont le Roi, la Reine & Mr. de Montmorin étoient l'ame, qui s'aſsembloit tantôt aux Thuilleries, tantôt à Bagatelle, maiſon de plaiſance que S. A. Mgr: le Comte d'Artois a fait conſtruire dans le bois de Boulogne, & tantôt au petit Trianon à Verſailles. (Notez que depuis plus de six mois, la famille Royale n'étoit ſortie des Thuilleries.) On fit dans ces maiſons les recherches les plus ſcrupuleuſes, en même tems les plus inutiles. Briſsot, l'enragé Briſsot, le dénonciateur de ce prétendu Comité, voulut prononcer un diſcours à l'Aſsemblée, & produire de ſon exiſtence des preuves terribles,

qu'il

qu'il annonçoit avec emphaſe depuis pluſieurs jours: il ſe couvrit de honte & de ridicule, fut hué & ſifflé même par les tribunes & ſes ſuppots, qui le firent taire comme un dégoutant impoſteur. Ces particularités ne ſont peut-être pas connues ici; elles n'en ſont pas moins vraies; je les atteſterai & signerai de mon ſang, elles ſe ſont paſsées ſous mes yeux.

Les Jacobins qui vouloient abſolument ſe défaire du Roi & de ſa famille, ſe voyant leurés cette fois, le remirent de nouveau aux priſes avec la populace, par ce ridicule & inique décret, qu'ils firent rendre contre les prêtres non aſsermentés, qui portoit qu'il ſuffiſoit que vingt citoyens allaſsent dépoſer à leur municipalité contre un prêtre, pour que ſans autre preuve ni forme de procès, il fût arrêté & déporté hors du Royaume, & le firent préſenter à la ſanction du Roi, bien ſurs que ce généreux Prince qui ſe piquoit de ſuivre de point en point la conſtitution, puiſqu'il l'avoit signée, ne le ſanctionneroit jamais. Il ſe reporta en effet à la conſtitution, repréſenta à l'Aſsemblée & au peuple, qu'elle avoit déjà prononcé ſur ce point, que la juſtice, l'humanité & ſa conſcience lui défendoient de conſentir un ſemblable décret, & dans ſa juſte indignation éloigna de lui les Miniſtres, qui avoient pu lui conſeiller une pareille horreur.

Voilà Mr. les prétextes dont ſe ſont ſervi les d'Orléans, les Condorcet qui avoit toujours vécu des charités de la Cour, les Chabot l'ex-capucin, les Briſsot, les Merlin, les Bazire, les Manuel, les Danton, les Pétion, les Damien Roberſpierre; car il eſt je crois à propôs de dire que ce dernier eſt le propre neveu de Damien, l'aſsaſsin de Louis quinze; que ſon véritable nom eſt Damien, ſon ſang comme on le voit n'eſt pas dégénéré; voilà dis-je, les moyens perfides qu'ont employés ces factieux pour ſoulever tout à la fois la populace contre la Cour, le clergé & la nobleſse; voilà l'origine & la cauſe de l'affreuſe journée du 10 Août, époque du bouleverſement total de la Monarchie & des loix, de l'exemple impuni de la violation de l'asyle & des propriétés des citoyens, dans la perſonne du premier citoyen de l'Empire; la cauſe des injures affreuſes que depuis ce jour cette dégoutante populace lui a prodiguées, & l'ordre de ſa détention dans un affreux cachot au Temple; injures si révoltantes, que la pudeur la moins ſcrupuleuſe les interdit à toute perſonne honnête. Voilà la conduite toujours uniforme de cette infortuné & auguſte Monarque; peut-on lui reprocher le moindre crime? Et quand il ſeroit criminel, a-t-on jamais vu traiter auſsi indignement le plus ſcélérat des aſsaſsins une fois livré au glaive de la juſtice? N'a-t-on pas toujours vu au contraire ſuccéder en ſa faveur chez le peuple, la pitié & la commiſération à l'horreur? Il oublioit alors le crime, & ne voyoit

plus

plus qu'une malheureuse victime. Pour-quoi donc refuse-t-il ce sentiment au meilleur de ses Rois, aux pieds duquel il devroit se précipiter pour implorer un pardon, qu'il obtiendroit sans doute quoiqu'il en soit indigne.

Je viens Mr de mettre au plus grand jour & dans la plus grande vérité, la conduite du Roi de France, depuis un an passé, & tout ce que les Jacobins & ceux qu'ils ont séduits, ont pu lui reprocher jusqu' à ce jour, ne sont que des allégations qu'ils n'ont pu, & ne pourront jamais authentiquement prouver, non plus que les crimes des malheureuses victimes qu'ils ont fait immoler dans les prisons : témoin Mr de Montmorin l'ex-ministre, que ses juges, quoique tirés des plus enragés du département, furent obligés d'absoudre, n'ayant pu trouver la moindre charge contre lui. On doit être bien sur, que si tous ces malheureux eussent été coupables, les Jacobins avoient un trop grand intérêt, de produire leurs crimes au plus grand jour, pour les laisser égorger sans les faire juger. Il en est de même de cette prétendue correspondance de la Fayette avec la Reine, & des Princes émigrés avec la Cour, trouvée aux Thuilleries, lors de l'irruption de la populace dans ce château, laquelle correspondance contenoit des volumes de lettres, qui ne respiroient que la trahison & le massacre de tout le peuple François, & dont on n'a pu produire que quelques lettres tout à fait insignifiantes, que l'on peut lire dans le fameux *moniteur*, journal dont j'ai rendu compte dans ma lettre en date du 6 Octobre.

Voyons maintenant les ressorts que les Jacobins ont mis en jeu, pour faire triompher leurs attentats, & les rendre impunis.

La garde nationale Parisienne étoit, on peut le dire, le seul Corps organisé qui tint encore de bonne foi à la constitution, qui se montrât uni & infatigable pour la maintenir; il falloit donc tâcher de la rendre suspecte, odieuse même à la populace & les fauxbourgs, par qui les Jacobins vouloient qu'elle fut remplacée ; ils y parvinrent à force d'assignats, de mensonges grossiers qu'ils firent insérer dans les feuilles des Marat, des Gorsas, des Prudhomme, des Palet qui leur étoient vendus, qu'ils distribuoient avec profusion dans les fauxbourgs, même dans les campagnes, & qu'ils faisoient afficher au coin de chaque rue : ils y accusoient sans cesse la garde nationale d'aspirer au moment de tirer sur le *bon peuple*, de l'exterminer entièrement, & de chercher tous les moyens d'en faire naitre l'occasion ; voila en substance ce que j'ai lu sur ces feuilles incendiaires. Toutes les affiches que la garde nationale faisoit paroitre pour sa défense ou sa justification, étoient arrachées sur le champ, je l'ai

vu,

vu; ses réclamations à l'assemblée, huées & rejettées par le grand mot : *Mr le président, à l'ordre du jour*, qui étoit toujours le signal de quelque nouveau désordre. Il falloit encore travailler cette garde nationale, pour la désunir, la désorganiser. Comment y sont-ils parvenus ? Ils ont fait supprimer le commandant général, l'ont fait remplacer par quatre commandants pris dans la classe des bourgeois, qui n'entendoient rien au service militaire, & qui commandant alternativement par quartier, n'avoient ni le temps de se faire connoitre, & gagner la confiance de la garde, ni de la rallier sous un commandement uniforme. La garde connoissoit encore ses officiers principaux, & pouvoit se rallier autour d'eux; les Jacobins firent casser son état major, par un décret de l'assemblée. D'un autre coté, sous le faux bruit d'une nouvelle évasion du Roi, que protégeoient, disoient-ils, les gardes du Roi qui devoient se jetter sur le peuple & le massacrer, ils firent désarmer & disperser par le peuple, ces gardes, résolus à se défendre & venger l'honneur de leur Roi, si ce Prince ne leur eut ordonné de se soumettre, & de se retirer à l'école militaire, où l'assemblée les avoit casernés. Mais il y avoit encore un Corps formidable & bien organisé, qui paroissoit porté pour le Roi & la Constitution ; c'étoit la troupe du centre de la garde nationale, troupe soldée pour faire le service continuel & pénible de la ville, troupe rompue au service militaire & aguerrie, dont on avoit formé deux régiments composant six mille hommes, Cette troupe portoit ombrage aux Jacobins ; ils firent rendre un décret contre le vœu & les réclamations de toute la garde nationale, & de tous les citoyens qui commençoient à démèler leurs affreuses intentions, pour envoyer ces six mille hommes sur les frontières ; ce décret fut mis à exécution sur le champ: j'observerai qu'on rendit dans la suite un pareil décret pour les fédérés Marseillois, qui n'eut point son exécution, ces messieurs disant que le plus grand danger étoit dans Paris, & que c'étoit leur poste. Voilà donc le Roi isolé, & son château sans défense, la garde nationale désunie, & sans chefs, par conséquent les fauxbourgs sous la conduite de Santerre leur digne chef, les maitres de Paris. C'est alors que les Jacobins les lancèrent le 20 Juin, contre les Thuilleries, pour consommer les plus horribles des forfaits. J'observerai que depuis trois jours tout Paris le savoit, & en témoignoit ses justes allarmes à Mr Pétion, qui réjettoit ces rapports comme des mensonges forgés pour noircir le bon peuple ; que ce jour où il n'auroit pas du quitter Paris, il alla faire la débauche à Versailles, & ne revint à Paris que sur les six heures du soir, où il s'excusa auprès du Roi de n'être pas venu plutôt pour garantir sa personne, assurant qu'il n'avoit nulle connoissance de tout ce

qui

qui se passoit, au point que le Roi fatigué de ses grossiers mensonges, lui dit: c'est assez, Monsieur, laissez-moi, & allez à vos fonctions. Quarante mille gardes nationaux & plus, avec 80 pieces de canon, s'y transportèrent, mais n'ayant point de chef pour les commander, n'ayant d'ordre ni du département, ni de la municipalité, dont *l'incorruptible* chef Pétion étoit absent, ils ne purent agir, & eurent l'air d'être venus là, plutôt pour protéger l'attentat de ces malheureux, que pour défendre la personne inviolable du Roi, que sa fermeté seule sauva des coups de ces lâches assassins, qui se contentèrent de lui mettre un bonnet rouge sur la tête, de le faire boire à la santé de la nation, & de lui faire crier: *vive la nation*, ainsi qu'à son auguste famille. Pour les gardes nationaux, le fait est, que depuis qu'ils avoient été travaillés par les Jacobins, n'étant plus surs les uns des autres, ceux qui étoient de bonne volonté, n'avoient osé agir, craignant d'être massacrés par leurs camarades & leurs voisins. C'est un fait certain & que je tiens d'une partie d'eux mêmes. C'est à cette affaire que l'on vit pour la première fois ces fameuses piques, dont on nous menaçoit depuis si long tems. Ceux qui en étoient armés, avant de se transporter aux appartemens du Roi, où ils montèrent à bras une pièce de canon, défilèrent dans l'assemblée nationale, au milieu des cris de : *vive la nation*, & des applaudissemens des députés & des tribunes.

Les Jacobins virent leur coup manqué encore une fois, & sentirent que la populace des fauxbourgs, n'étoit pas encore assez aguerrie, qu'elle avoit besoin d'être soutenue ; ils laissèrent donc les affaires en stagnation, jusqu' à l'arrivée des fédérés, qui furent envoyés de chaque département pour l'anniversaire de la fédération du 14 Juillet. Les fédérés Marseillois, que l'on assure être un détachement de l'armée du fameux Jourdan coupe-tête, qui étoient venus plus tard que les autres, restèrent seuls à Paris. C'étoit les hommes qu'il falloit aux Jacobins, qui quoique leurs prouësses fussent déjà connues, voulurent encore les mettre à l'épreuve, d'abord en leur faisant faire une nouvelle police sur les personnes qui avoient des cocardes de rubans, & dont ne furent pas exempts quelques députés, qui en portèrent leurs plaintes à l' Assemblée. Elle rendit un décret sur la liberté des cocardes, mais malheur à celui qui s'authorisant de ce décret, eut osé paroître au palais royal ou ailleurs, avec une cocarde de ruban : il eut couru risque d'être massacré. Ils leur firent encore assassiner en plein jour, rue St Florentin, M. Duhamel officier de la garde nationale, dont le convoi fut insulté deux jours après par la populace. L'impunité de ce crime a fait assez voir aux malheureux Parisiens, que le coup venoit des Jacobins, qui dans leurs séances y applaudirent publiquement.

On

On fit des réclamations très vives pour faire partir ces Marseillois de Paris, où ils ne commettoient que des désordres & des crimes ; mais ces mesſieurs déclarèrent positivement qu'ils ne fortiroient, que lorsque l'affaire de Mr. Duhamel, dont on les chargeoit, feroit éclaircie & jugée. Aucun tribunal ne voulut s'en charger, ils étoient devenus trop redoutables, ils le ſavoient. Les Jacobins aſsurés par ces forfaits, qu'on pourroit compter ſur eux, diſposèrent tout pour la malheureuse journée du 10 aout ; ils firent démander la ſuspension du Roi par le peuple, qu'ils avoient déjà aigri par la majorité dans l'Aſsemblée nationale, en faveur de Mr. de la Fayette. L'Aſsemblée répondit qu'elle ne pouvoit traiter une affaire aufsi majeure ; alors la nuit du 9 au 10. ils firent ſonner le tocsin, battre la générale dans tous les quartiers de Paris, ils l'avoient promis depuis plusieurs jours, (Mr. Pétion le ſavoit) . . . . forcèrernt par leurs menaces l'Aſsemblée, de mander à ſa barre Mr. Pétion, qui étoit retenu au chateau comme otage, & pour oppoſer à la fureur du peuple, & que le Roi contre l'avis de toutes les perſonnes qui l'entouroient, laiſsa aller, par ce que c'étoit, diſoit-il, dans la constitution, & qu'il s'étoit fait un principe invariable de ne jamais s'en écarter. A peine Mr. Pétion parut-il à l'Aſsemblée, qu'elle le renvoya à ses fonctions, Sa place alors étoit certainement aux Thuilleries, qui étoient ménacées ; mais loin d'y retourner il ſe fit reconduire chez lui, consigner par six cents Sans-culottes, & deux pièces de canon, & dire à l'Aſsemblée qu'en cet état d'arreſtation il ne répondoit plus du peuple, auquel il fit ſur le champ diſtribuer toutes les armes qui ſe trouvoient à l'hotel de ville & à l'arsénal : vous noterez que l'Aſsemblée qui tenoit ſes ſéances jour & nuit, depuis quelques jours qu'on avoit déclaré la patrie en danger, la veille de cette terrible journée, avoit fermé ſa ſéance à 6 heures de ſoir, & ne s'étoit raſsemblée tumultueusement qu'à deux heures du matin. Jl étoit cinq heures du matin, & la garde nationale étoit ſur pied depuis minuit, il falloit s'en défaire. Mr. Pétion lui fit dire par plusieurs officiers municipaux, que le peuple qui craignoit pour ſes jours, le voyant chez lui en ſûreté, s'étoit calmé, que les fauxbourgs étoient rentrés dans l'ordre, & qu'elle eut à ſe retirer. En effet tout dans ce moment annonçoit le calme. Je ne me ſuis point couché de cette nuit ; la garde nationale avoit beſoin de repos, & ſur cet avis du maire, elle ſe retira. Il avoit fait dans cet intervalle enlever du chateau, & maſsacrer ſur les dégrès de l'hotel de ville, Mr. Mandat commandant de ſervice de la garde nationale ; fait nommer, on ne ſait où, quand, comment, ni par qui, une nouvelle municipalité proviſoire, qui vint à force ouverte chaſser l'ancienne, qui n'étoit

pas

pas tout à fait dans ſes principes, & fait nommer de même clandeſtinement, commandant général de la garde nationale, le braſſeur Santerre, qui ſe tranſporta comme un furieux ſûr de ſa proïe, à la tête des marſeillois & de cent cinquante mille piques aux Thuilleries, où ſe commirent tous les forfaits dont vous avez vu le récit plus ou moins exact dans les gazettes. Pendant ces entrefaites, la gendarmerie nationale maſsacroit Mr. Carle ſon commandant, maltraitoit & mettoit en fuite ſes officiers qui refuſoient de se joindre au peuple. L'Aſsemblée nationale qui étoit menacée au ſujet de l'affaire de Mr. de la Fayette, pour appaiser les piques, prononça tout de ſuite la ſuſpenſion du Roi, fit mention honorable dans ses procès verbaux, des attentats du dix, & se ſauva par cette lâcheté, elle qui vingt fois avoit proteſté de mourir à ſon poſte.

Les Jacobins ont beaucoup fait ſonner dans toute l'Europe, que les Suiſses avoient tiré les premiers. La choſe eſt vraie, mais on ne vous a pas dit (perſonne alors ne pouvoit écrire,) qui les avoit provoqués à cela. Le voici, je le ſais poſitivement & de perſonnes qui étoient témoins, que je pourrois nommer, ſi je n'étois retenu par la juſte crainte de compromettre leurs fortunes & même leurs vies. Le Roi s'étant comme vous devez le ſavoir, retiré à l'Aſsemblée avec toute ſa famille, en donnant ordre de ne pas tirer, c'eſt une choſe avérée; les Marſeillois envoyèrent une députation à un major Suiſse, qui étoit à la tête d'un corps de Suiſses rangés en bataille dans la cour des Princes, pour lui démander s'ils étoient comme amis, ou comme ennemis. Le major répondit que dans le plan de défenſe formé pour la famille Royale, en cas d'attaque de la part du peuple, ils avoient fait le ſerment de ne pas tirer les premiers, que d'ailleurs le Roi & ſa famille qu'ils étoient chargés de défendre, n'étant plus aux Thuilleries, ils ne tireroient pas, qu'il en donnoit ſa parole d'honneur au nom de ſon Corps.—Puiſque c'eſt ainſi dit la députation, rendez-nous vos armes.—La choſe eſt impoſsible, répondit le major, nous ſerions déshonorés & ne pourrions jamais rentrer dans notre patrie; nous ne le pouvons, vous le ſavez. Là deſsus un de ces Marſeillois lui fendit la tête d'un coup de hache, & un jeune enfant qui étoit à coté, lui ouvrit le cœur d'un coup de pique. Les Suiſses indignés de voir ainſi maſsacrer un de leurs chefs, tirrèrent ſans attendre l'ordre, ſur les Marſeillois, les mirent deux ſois en déroute, s'emparèrent de quelques pièces de canon, & ſeroient enſin venus à bout de cette populace, s'ils n'euſent pas manqué de munitions. C'eſt ainſi Mr. que l'action s'engagea, vous pouvez en être aſsuré, je l'atteſterai à l'univers entier. Les Jacobins non contens de cette victoire,

voulu,

voulurent encore s'assurer des gens qui pourroient tenir au Roi & à la constitution, & désarmer les citoyens qui aidés du département, avoient signé une pétition chez les notaires, contre Mr. Pétion, après la journée du 20 juin; les gazettes en ont sûrement rendu compte dans le temps. Ils firent proclamer un jour par la municipalité, que tous les citoyens eussent à rentrer chez eux avant dix heures, qu'on feroit pendant la nuit la visite de leurs armes. Cette visite fut effectivement faite; on désarma quantité de citoyens, on en dépouilla d'autres, & on en jetta d'autres dans les prisons, qui régorgeoient déjà de personnes qu'on arrêtoit toutes les nuits depuis le dix. Il restoit encore quelques citoyens armés, & en assez grand nombre pour craindre, que sortant enfin de leur létargie ils ne tentassent de secouer le joug des Jacobins & de la populace. Les Jacobins firent rendre encore un décret, qui avoit été proposé & rédigé à la municipalité, j'en ai été témoin, qui condamnoit à mort tout citoyen, qui refuseroit son arme ou sa personne, pour la défense de la patrie. C'est ainsi qu'avec une poignée de scélérats, ils vinrent à bout de désorganiser & de désarmer plus de cinquante mille citoyens, qu'ils menent aujourd'hui les uns après les autres à la boucherie. Vous savez Mr. toutes les horreurs qui en ont résultées, qui continuent encore aujourd'hui, s'il faut en croire les papiers publics; l'état où j'ai laissé Paris, me les ont fait pressentir, & je les ai prédites en arrivant à Varsovie. Tous ces faits sont vrais, & si je ne cite pas au juste toutes les époques, c'est qu'il eut été trop dangereux pour moi, vous le sentez, d'en tenir un journal, & de l'emporter avec moi, qui crus nécessaire pour ma sûreté en partant, de bruler tous mes papiers qui n'avoient aucun rapport aux événements.

Qu'on mette la conduite des Jacobins en paralelle avec celle du Roi, & qu'on juge de bonne foi, pour laquelle des deux armées, les amis de l'humanité doivent faire des vœux. Les patriotes prétendus combattent pour les Jacobins, & les étrangers pour le Roi, & aujourd'hui pour les hônnêtes citoyens, qui comme je l'ai dit avec connoissance de cause, & ne cesserai de le dire, forment les vœux les plus ardents comme les plus secrets, pour leurs prompts & heureux succès. — Il est je crois à propôs de faire connoitre à ce sujet, comment les Jacobins & l'Assemblée ont trompé la partie la moins éclairée de la nation, & une partie de l'Europe, en faisant sans cesse paroitre des adresses des divers départemens, qu'ils disoient être le vœu de la nation, lesquelles adresses étoient rédigées à l'Assemblée des Jacobins, & revêtues de signatures supposées, & dont quantité ont été désavouées par les départements; j'en ai été com-

comme tout Paris le témoin, & ce qui vient à l'appui de ce que j'avance, c'est que les Jacobins, les seuls maitres dans le Royaume après la journée du dix, ont fait casser tous les départemens, & changer quantité de municipalités, qui n'étoient pas dans leurs principes: & croyez encore d'après ces menées secrettes, au vœu général de toute la nation, qu'ils ne cessent de mettre en avant. . . . . .

Et qu'on juge encore si les expressions de ma première lettre du six Octobre, sont trop amères, & mes souhaits en faveur des armées coalisées, injustes & scélérats, comme quelques personnes ici semblent m'en accuser.

J'ai l'honneur d'être avec considération

Monsieur

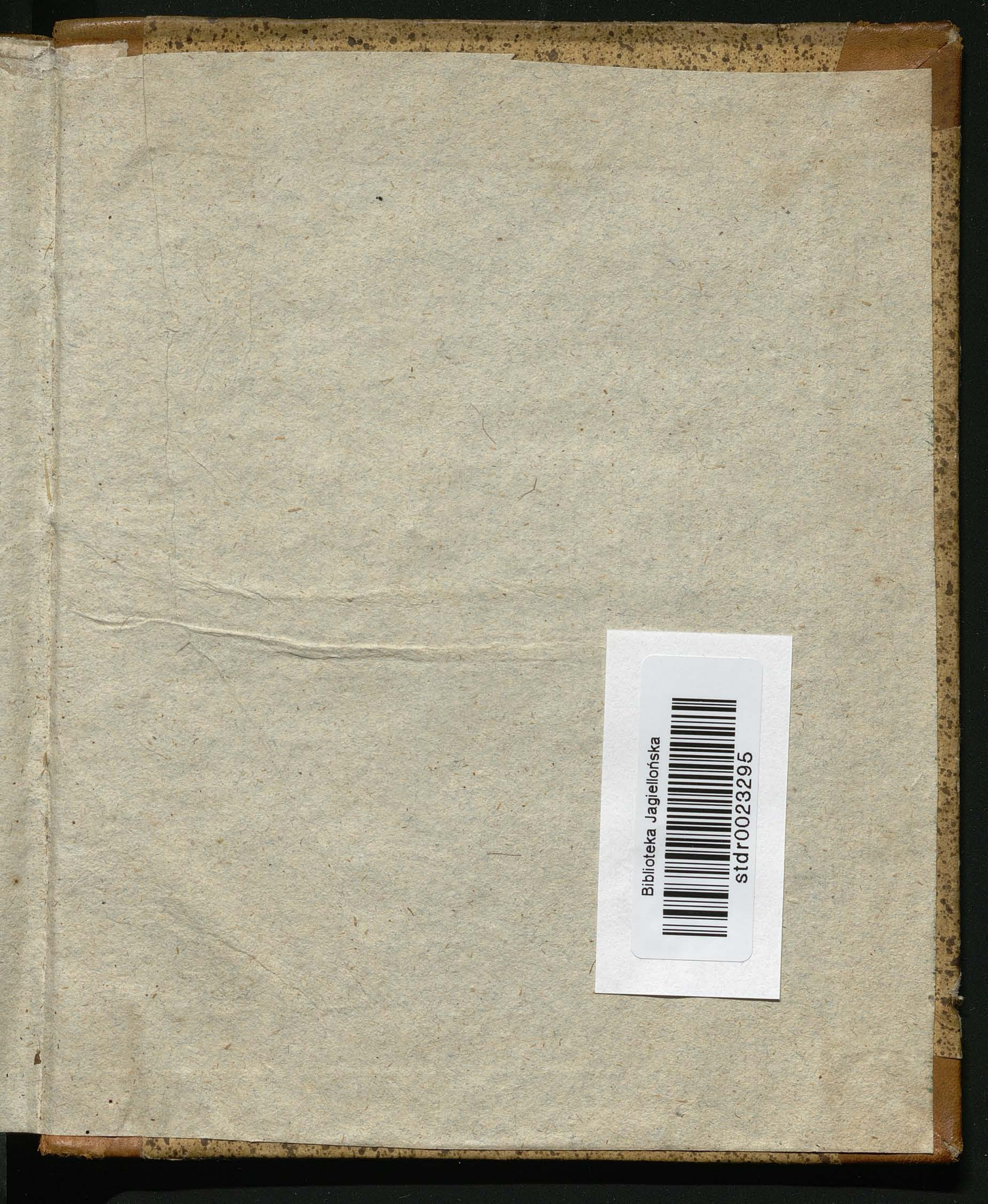
Varsovie 15 octobre, 1792.

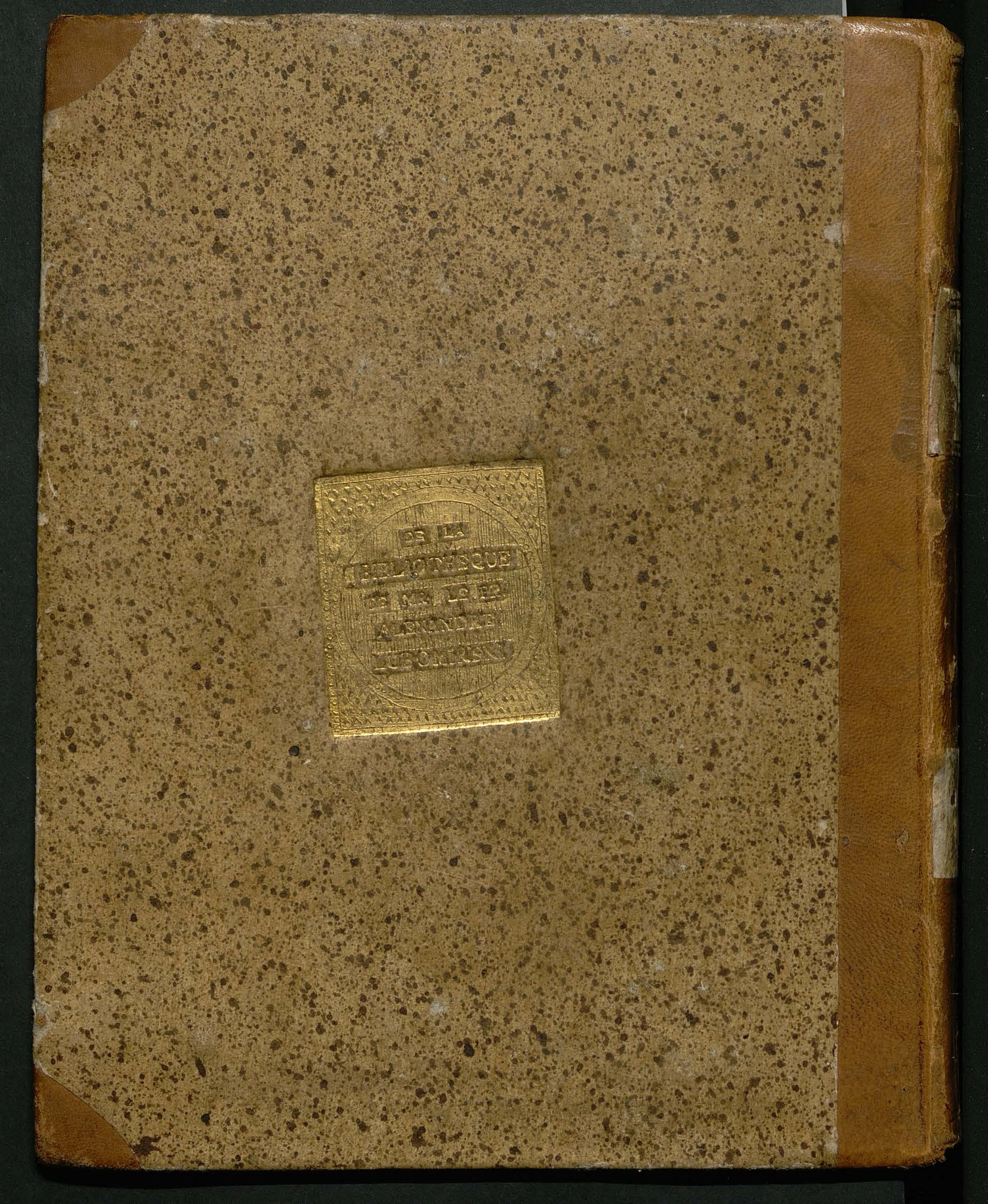
V. O. S.

PINABEL DE VERRIERES.

P. S. Les Fauchet & les autres dénonciateurs de l'Assemblée & des Jacobins, n'ont jamais apporté que des lettres anonymes, à l'appui de leur dénonciations. Comme je ne dis que des vérités dont j'ai été le témoin, je n'emprunterai pas ce voile obscure, à l'abri duquel se cachent la fourbe & la lâcheté.

On jette clandestinement dans les boutiques un anonime rempli d'injures & d'impostures contre moi; je n'y répondrai pas; je pardonne à des imposteurs viles, à des calomniateurs confondus & dévoilés, qui seuls voudroient avoir le droit de fronder le gouvernement, la conduite des loix, & de les injurier grossièrement, de se venger par des injures dégoutantes, des vérités auxquelles ils ne se sentent pas en état de répondre.


Biblioteka Jagiellońska
stdr0023295


DE LA
BIBLIOTHEQUE